

ASSOCIATION RIMAT

*3 rue du Château
Centre Culturel Steredenn
22420 LANVELLEC*

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019*

AESTRIA EXPERTISE COMPTABLE

46 ZA de Kerbiquet

22140 CAVAN

02 96 95 14 25

COMPTES ANNUELS du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 10
- <i>Détail bilan</i>	11 et 12
- <i>Détail Compte de résultat</i>	13 à 17
DOSSIER DE GESTION	
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	18
- <i>Tableau de financement</i>	19 et 20
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	21 et 22
- <i>Liasses 2050 à 2059-D</i>	23 à 39
- <i>Annexes fiscales</i>	40 et 41

AESTRIA EXPERTISE COMPTABLE

46 ZA de Kerbiquet

22140 CAVAN

02 96 95 14 25

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

ASSOCIATION RIMAT
3 rue du Château
Centre Culturel Steredenn
22420 LANVELLEC

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	90 415 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	82 144 Euros
- Résultat net comptable,	(2 344) Euros

Fait à CAVAN
Le 03/02/2020

Agnès Guyomard
Expert-comptable

ASSOCIATION RIMAT

3 rue du Château
Centre Culturel Steredenn
22420 LANVELLEC

COMPTES ANNUELS

AESTRIA EXPERTISE COMPTABLE

46 ZA de Kerbiquet

22140 CAVAN

02 96 95 14 25

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	8 111	5 769	2 342	3 252	- 910	- 27. 98	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	1 080	606	475	691	- 216	- 31. 28	
	Autres immobilisations corporelles	8 387	7 892	495	1 592	- 1 098	- 68. 93	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	8		8	8				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	17 586	14 266	3 320	5 543	- 2 224	- 40. 12		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	25 359	6 674	18 685	3 051	15 635	512. 47	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	632		632	3 528	- 2 896	- 82. 08	
	Autres créances	25 276		25 276	37 726	- 12 450	- 33. 00	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	41 407		41 407	66 369	- 24 962	- 37. 61		
Charges constatées d'avance (3)	1 094		1 094	1 998	- 904	- 45. 26		
Total III	93 769	6 674	87 095	112 672	- 25 577	- 22. 70		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	111 355	20 940	90 415	118 215	- 27 801	- 23. 52		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	23 948		38 363		- 14 415	- 37. 58
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	- 2 344		- 14 415		12 071	83. 74
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	21 604		23 948		- 2 344	- 9. 79	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	48 009		71 484		- 23 475	- 32. 84
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	48 009		71 484		- 23 475	- 32. 84
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 828		8 123		705	8. 68
	Dettes fiscales et sociales	11 869		14 011		- 2 143	- 15. 29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	105		650		- 545	- 83. 85
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	20 802		22 784		- 1 982	- 8. 70
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	90 415		118 215		- 27 801	- 23. 52

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

20 802 22 784

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	4 827		1 531		3 296	215.30
Production vendue de Biens et Services	77 317		57 816		19 501	33.73
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	242 216		249 164		- 6 948	- 2.79
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	177		1 360		- 1 183	- 87.01
Collectes						
Cotisations	400		510		- 110	- 21.57
Autres produits	26 558		18 731		7 827	41.78
Total I	351 494		329 112		22 382	6.80
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			625		- 625	100.00
Variation de stock (marchandises)	- 18 998		- 313		- 18 685	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements	121				121	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	250 614		231 543		19 071	8.24
Impôts, taxes et versements assimilés	2 328		3 442		- 1 114	- 32.36
Salaires et traitements	107 067		115 028		- 7 961	- 6.92
Charges sociales	35 917		41 881		- 5 963	- 14.24
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 224		2 285		- 61	- 2.69
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	3 540				3 540	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	1 232		4 204		- 2 972	- 70.69
Total II	384 046		398 696		- 14 650	- 3.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	- 32 552		- 69 584		37 032	53.22
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		375		556	- 180	- 32. 45
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		375		556	- 180	- 32. 45
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		375		556	- 180	- 32. 45
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		- 32 176		- 69 028	36 852	53. 39
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)		- 6 358			- 6 358	
Total des produits (I+III+V+VII)		351 869		329 668	22 202	6. 73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		377 688		398 696	- 21 008	- 5. 27
Solde intermédiaire		- 25 818		- 69 028	43 210	62. 60
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		71 484		99 446	- 27 962	- 28. 12
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		48 009		44 833	3 176	7. 08
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		- 2 344		- 14 415	12 071	83. 74

ASSOCIATION RIMAT

3 rue du Château
Centre Culturel Steredenn
22420 LANVELLEC

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

AESTRIA EXPERTISE COMPTABLE
46 ZA de Kerbiquet

22140 CAVAN
02 96 95 14 25

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 90 414.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 351 493.94 Euros et dégageant un déficit de -2 343.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 111		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 080		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 387		
TOTAL	9 467		
Autres titres immobilisés	8		
TOTAL	8		
TOTAL GENERAL	17 586		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			8 111	8 111
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 080	1 080
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 387	8 387
TOTAL			9 467	9 467
Autres titres immobilisés			8	8
TOTAL			8	8
TOTAL GENERAL			17 586	17 586

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 859	910		5 769
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	390	216		606
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 794	1 098		7 892
TOTAL	7 184	1 314		8 498
TOTAL GENERAL	12 043	2 224		14 266

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	910				
Instal.techniques matériel outillage indus.	216				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 098				
TOTAL	1 314				
TOTAL GENERAL	2 224				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	3 311	3 540	177		6 674
TOTAL	3 311	3 540	177		6 674
TOTAL GENERAL	3 311	3 540	177		6 674
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 540	177		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	632	632	
Impôts sur les bénéfices	6 478	6 478	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 185	6 185	
Divers état et autres collectivités publiques	12 500	12 500	
Débiteurs divers	113	113	
Charges constatées d'avance	1 094	1 094	
TOTAL	27 002	27 002	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 828	8 828		
Personnel et comptes rattachés	3 900	3 900		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 617	7 617		
Taxe sur la valeur ajoutée	91	91		
Autres impôts taxes et assimilés	261	261		
Autres dettes	105	105		
TOTAL	20 802	20 802		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Dons mécénat 2016	16 978	6 650	6 650		
Autres subventions 2016	164 080	10 000	10 000		
Dons mécénat 2017	26 479	5 575	5 575		
Autres subventions 2017	176 951	4 425	4 425		
Subv. Drac R. Educ 2018	5 000	5 000	5 000		
Subv. CD22 R. Educ 2018	5 000	5 000	5 000		
Subv. Drac Art et Santé	1 500	1 500	1 500		
Subv. emploi 2018 - 3	50 000	33 333	33 333		
Subv. emploi 2019 - 3	50 000			33 333	33 333
Subv. Drac R. Educ 2019	10 000			10 000	10 000
Subv. CD22 R. Educ 2019	6 000			4 676	4 676
TOTAL	511 988	71 483	71 483	48 009	48 009

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Dans les fonds dédiés présents à fin 2019, les 2 lignes concernant la résidence éducative de 2019 (14 676 euros) devraient être normalement constatées en Produits Constatés d'Avance (PCA).

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	
Agencements et aménagements	Linéaire	
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	
Matériel de transport	Linéaire	
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	12 500
Total	12 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 052
Dettes fiscales et sociales	6 881
Total	9 932

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 094
Total	1 094

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Compte tenu des données de l'association, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 1,57%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2019 s'élève à 4 975 €

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	2 342	3 252	- 910	- 27.98
20510000 LOGICIELS	8 111	8 111		
28051000 AMT LOGICIELS	- 5 769	- 4 859	- 910	- 18.73
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	475	691	- 216	- 31.28
21540000 MATERIEL TECHNIQUE	1 080	1 080		
28154000 AMT MATERIEL TECHNIQUE	- 606	- 390	- 216	- 55.47
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	495	1 592	- 1 098	- 68.93
21830000 MATERIEL DE BUREAU	4 743	4 743		
21840000 MOBILIER	3 644	3 644		
28183000 AMT MAT BUREAU	- 4 326	- 3 431	- 895	- 26.07
28184000 AMT MOBILIER	- 3 566	- 3 363	- 203	- 6.04
AUTRES TITRES IMMOBILISES	8	8		
27100000 AUTRES TITRES IMMOBILISES	8	8		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 320	5 543	- 2 224	- 40.12
MARCHANDISES	18 685	3 051	15 635	512.47
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES	25 359	6 362	18 998	298.62
39700000 DEPRECIATION STOCKS MARCH.	- 6 674	- 3 311	- 3 363	NS
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	632	3 528	- 2 896	- 82.08
41100000 CLIENTS	632	3 528	- 2 896	- 82.08
AUTRES CREANCES	25 276	37 726	- 12 450	- 33.00
40100000 FOURNISSEURS	113	353	- 240	- 67.95
43870000 ORG SOCIAUX PDTS A RECEVOIR		182	- 182	NS
44100000 SUBVENTIONS A RECEVOIR	12 500	21 954	- 9 454	- 43.06
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES SOCIETES	6 478	5 736	742	12.94
44566000 TVA DEDUCTIBLE B&S	875	453	422	93.04
44567000 CREDIT DE TVA		8 498	- 8 498	NS
44583000 ETAT TVA REMBOURSEMENT DDE	5 310		5 310	
44586000 TVA SUR FACT NON PARVENUES		550	- 550	NS
DISPONIBILITES	41 407	66 369	- 24 962	- 37.61
51210000 CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	11 008	1 249	9 759	781.27
51213000 CMB LIVRET	30 309	65 034	- 34 725	- 53.40
51213100 CMB SECOND LIVRET	78	77	1	0.88
53000000 CAISSE	13	9	4	45.71
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 094	1 998	- 904	- 45.26
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 094	1 998	- 904	- 45.26
TOTAL ACTIF CIRCULANT	87 095	112 672	- 25 577	- 22.70
TOTAL GENERAL	90 415	118 215	- 27 801	- 23.52

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
REPORT A NOUVEAU	23 948	38 363	- 14 415	- 37. 58
11000000 REPORT A NOUVEAU	23 948	38 363	- 14 415	- 37. 58
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	- 2 344	- 14 415	12 071	83. 74
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	21 604	23 948	- 2 344	- 9. 79
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	48 009	71 484	- 23 475	- 32. 84
19400000 FONDS DEDIES / SUBV FONCT.	48 009	59 259	- 11 250	- 18. 98
19450000 FONDS DEDIES SUR DONS MANUEL		12 225	- 12 225	NS
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	48 009	71 484	- 23 475	- 32. 84
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 828	8 123	705	8. 68
40100000 FOURNISSEURS	5 776	3 916	1 861	47. 52
40810000 FOUR. FACT NON PARVENUES	3 052	4 207	- 1 155	- 27. 46
DETTES FISCALES ET SOCIALES	11 869	14 011	- 2 143	- 15. 29
42100000 REMUNERATIONS DUES	3	13	- 11	- 78. 94
42700000 RETENUE A LA SOURCE ARTISTE	37	537	- 500	- 93. 08
42820000 PROV CONGES PAYES	3 859	3 288	572	17. 39
43100000 URSSAF	3 078	3 750	- 672	- 17. 92
43711000 AUDIENS	1 143	1 148	- 5	- 0. 41
43731000 FCAP	61	94	- 33	- 35. 56
43732000 FNAS	303	468	- 165	- 35. 27
43750000 CENTRE MEDICAL BOURSE	11	47	- 36	- 76. 41
43820000 PROV CS/CONGES PAYES	1 451	1 433	18	1. 27
43860100 AFDAS - FORMATION CONTINUE	1 570	1 783	- 213	- 11. 93
43860200 AFDAS - TAXE D'APPRENTISSAGE		769	- 769	NS
44210000 ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	261		261	
44570200 TVA COLLECTEE 2.10%		3	- 3	NS
44572000 TVA COLLECTEE 20%	91	578	- 487	- 84. 31
44860000 ETAT SERVICE CIVIQUE A REV.		100	- 100	NS
AUTRES DETTES	105	650	- 545	- 83. 85
41100000 CLIENTS	105	650	- 545	- 83. 85
TOTAL DETTES	20 802	22 784	- 1 982	- 8. 70
TOTAL GENERAL	90 415	118 215	- 27 801	- 23. 52

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	4 827	1 531	3 296	215.30
70740000 VENTES LIVRES 5.5%	193	156	37	23.65
70745000 VENTES DISQUES	4 634	665	3 969	597.27
70750000 VENTES CHOCOLATS 20%		710	- 710	NS
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	77 317	57 816	19 501	33.73
70601300 RECETTES BILLETTERIE PRINTEMPS	4 400	4 667	- 267	- 5.73
70601500 RECETTES BILLETTERIE AUTOMNE	47 394	40 415	6 978	17.27
70601600 BILLETTERIE SPEC. ECOLES	1 692		1 692	
70601700 REC BILLET. CONCERT ACADEMIE	1 343	573	770	134.36
70601800 MASTERCLASS	20 417	8 740	11 677	133.60
70601900 CONFERENCES TN	276	509	- 233	- 45.71
70602000 ACTIONS DE MEDIATION CULTU.	1 500		1 500	
70881000 AUTRES RECETTES	295	2 912	- 2 617	- 89.87
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	242 216	249 164	- 6 948	- 2.79
74010000 SUBVENTION DRAC	20 000	20 000		
74011000 SUBVENTION DRAC RESIDENCE SCO.	10 000	5 000	5 000	100.00
74011500 SUBVENTION DRAC RESIDENCE CREA	5 000	5 000		
74011600 SUBVENTION DRAC - SANTE		1 500	- 1 500	NS
74012000 SUBVENTION DRAC EMPLOI	10 000	10 000		
74020000 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	50 000	50 000		
74022000 SUBVENTION REGION EMPLOI	9 200	11 667	- 2 467	- 21.14
74030000 SUBVENTION DRJSCS BRETAGNE		1 120	- 1 120	NS
74040000 SUBVENTION FONPEPS	- 2 784	9 454	- 12 238	NS
74060000 SUBVENTION CONSEIL DEPARTEM.	46 000	46 000		
74060100 SUBVENTION CD 22 - REGIE		2 430	- 2 430	NS
74060200 SUBVENTION CD22 RESIDENCE EDUC	6 000	5 000	1 000	20.00
74080000 SUBVENTION LANVELLEC	2 300	2 300		
74100000 SUBVENTION EMPLOI 1 CG22	8 000	7 693	307	3.99
74101000 SUBVENTION EMPLOI 2 CG22	8 000	4 000	4 000	100.00
74103000 SUBVENTION LTC	32 500	30 000	2 500	8.33
74103200 SUBVENTION LTC EMPLOI	35 000	35 000		
74107000 SUBVENTION GUINGAMP	3 000	3 000		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	177	1 360	- 1 183	- 87.01
78173000 RAP STOCK	177	632	- 455	- 72.05
79100000 TRANSFERT CHGES EXPLOITATION		728	- 728	NS
COTISATIONS	400	510	- 110	- 21.57
75610000 COTISATION GENERALE ANNUELLE	400	510	- 110	- 21.57
AUTRES PRODUITS	26 558	18 731	7 827	41.78
75800000 PDTS DIVERS DE GEST* COURANTE	732	24	708	NS
75880000 MECENAT DONS - EN NUMERAIRE	1 264	1 732	- 468	- 27.02
75880400 MECENAT NUM. ADAMI	15 000	10 000	5 000	50.00
75880600 MECENAT NUM. LECLERC LANNION	3 814	3 000	814	27.14
75880710 MECENAT NUM. ALLIANCE AUTO	300		300	
75881000 MECENAT NUM. FCM	3 000		3 000	
75882000 MECENAT DONS - EN NATURE	1 746	3 274	- 1 528	- 46.67
75882100 MECENAT NATURE TI AL LANNEC	702	702		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	351 494	329 112	22 382	6.80

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
ACHATS DE MARCHANDISES		625	- 625	100.00
60710000 ACHATS CHOCOLATS		625	- 625	NS
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	- 18 998	- 313	- 18 685	NS
60370000 VARIATION STOCKS MARCH	- 18 998	- 313	- 18 685	NS
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	121		121	
60225200 FOURNITURES SALLE-BILLETERIE	121		121	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	250 614	231 543	19 071	8.24
60400000 ACHATS SPECTACLES	64 336	60 968	3 368	5.52
60400010 ACHATS SPECTACLES SANS TVA	50 986	23 420	27 566	117.70
60400300 AUTRES PRESTATIONS		600	- 600	NS
60460000 PRESTATIONS ACT. PHONOGRAPHIQ.	9 809	7 895	1 914	24.24
60615000 CARBURANT		73	- 73	NS
60620000 CARBURANT	411	322	89	27.51
60631100 PRODUITS D'ENTRETIEN	5		5	
60633000 PETIT EQUIPEMENT	340		340	
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	1 916	2 129	- 213	- 10.01
60650000 FOURNITURES PRODUCTIONS	1 027	1 552	- 524	- 33.80
60680000 AUTRES MATERIELS ET FOURNITU.	172	51	121	238.47
61110000 SOUS TRAITANCE REGIE	4 234	2 430	1 804	74.22
61120000 SOUS TRAITANCE NETTOYAGE	907	602	305	50.63
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	233	312	- 79	- 25.40
61350000 LOCATIONS MOBILIERES DIVERS	488	2 427	- 1 939	- 79.89
61352000 LOCATIONS INSTRUMENTS	2 230	7 030	- 4 800	- 68.28
61353000 LOCATIONS VEHICULES	2 649	906	1 743	192.46
61354000 LOCATION MATERIEL DE PRODUCT*	472	457	15	3.38
61521000 ENTRETIEN EGLISE	450	570	- 120	- 21.05
61531000 ENTRETIEN AUTRES	91	8	83	NS
61542030 ENTRETIEN INSTRUMENTS MUSIQUE	1 150	209	942	451.56
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 214	1 175	39	3.28
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	1 345	1 097	249	22.67
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	377	856	- 479	- 55.92
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	427		427	
62260000 HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	4 200	3 600	600	16.67
62260100 HONORAIRES COMM. AUX COMPTES	1 640	1 610	30	1.86
62261000 HONORAIRES GRAPHISTE	11 800	4 000	7 800	195.00
62262000 HONORAIRES ARTISTIQUES	3 996		3 996	
62265000 HONORAIRES CAGEC	1 298	1 359	- 61	- 4.52
62270000 FRAIS ACTES	50	50		
62280000 FORMATIONS BENEVOLES		1 121	- 1 121	NS
62281000 FORMATION		50	- 50	NS
62301000 COMMUNICATION	17 542	16 876	666	3.95
62302000 SITE INTERNET	116	505	- 389	- 77.07
62306000 VIDEOS PROMOTIONNELLES - ML C		5 888	- 5 888	NS
62320000 RELATIONS PUBLIQUES	259	240	19	8.07
62320200 IMPRESSION AUTOMNE	3 910	3 908	2	0.05
62320210 IMPRIMERIE GENERALE	1 137	286	851	297.44
62320400 IMPRESSION PRINTEMPS	1 130	839	291	34.70
62320500 IMPRESSION ACADEMIE	328	251	77	30.74
62320600 IMPRESSIONS LABEL	98		98	
62511000 FRAIS DEPLACEMENTS PRESIDENCE	122		122	
62512099 FRAIS DEPLACEMENTS EQUIPE		107	- 107	NS
62512100 FRAIS DEPLACEMENTS E. GOUPIL	641	959	- 318	- 33.17

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62512101 FRAIS DEPLACEMENTS A.GUILBAULT	427	581	- 154	- 26. 55
62512104 FRAIS DEPLAC. C. LANGENFELD	5 386	6 383	- 997	- 15. 62
62512105 FRAIS DEPLAC. C. LE BOURDONNEC		396	- 396	NS
62512200 FRAIS DEPLACEMENTS BENEVOLES	1 806	3 321	- 1 515	- 45. 61
62512300 DEFRAIEMENT OCC. FORMATEUR		386	- 386	NS
62512400 FRAIS DEPLACEMENTS STAGIAIRE		281	- 281	NS
62513000 ARTISTES - TRANSPORT	15 301	22 564	- 7 263	- 32. 19
62514000 ARTISTES - HEBERGEMENTS	13 286	17 804	- 4 518	- 25. 38
62515000 ARTISTES - REPAS	12 133	11 923	210	1. 76
62519000 REPAS REGIE PRODUCTION		524	- 524	NS
62560000 FRAIS DE MISSIONS	11	54	- 43	- 79. 33
62570100 FRAIS RECEPTIONS ASSOCIATION	39	666	- 627	- 94. 19
62610000 FRAIS POSTAUX	2 150	853	1 297	152. 07
62621000 TELEPHONIE	1 551	1 397	154	11. 00
62622000 MAILING POSTAL	1 705	4 000	- 2 295	- 57. 38
62710000 FRAIS CHOS VAC/AUTRES ORG	73	14	59	437. 63
62780000 SERVICES BANCAIRES	148	95	53	55. 28
62781000 COM* CARTES BANCAIRES	194	167	27	16. 50
62782000 VERIFONE	300	300		
62810000 COTISAT° ORDRES PROFESSIONNELS	1 775	1 060	715	67. 45
62850000 GARDIENNAGE SECURITE	795	2 039	- 1 244	- 61. 01
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 328	3 442	- 1 114	- 32. 36
63331000 AFDAS ADMINISTRATIFS	1 119	1 185	- 66	- 5. 57
63332000 AFDAS OCC. FORMATEUR	377	247	131	52. 92
63333000 AFDAS TECHNICIEN	17	68	- 50	- 74. 25
63334000 AFDAS ARTISTE	57	284	- 227	- 79. 97
63351000 TAXE APPRENTISS. ADMINISTRATIF		586	- 586	NS
63352000 TAXE APPRENTISS. OCC. FORMATE.		73	- 73	NS
63353000 TAXE APPRENTISSAGE TECHNICIEN		24	- 24	NS
63354000 TAXE APPRENTISSAGE ARTISTE		86	- 86	NS
63511000 COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	374	343	31	9. 04
63520000 TVA NON RECUPERABLE	384	183	201	109. 84
63780000 CONTRIBUTIONS AUTEURS-AGESSA		364	- 364	NS
SALAIRES ET TRAITEMENTS	107 067	115 028	- 7 961	- 6. 92
64110000 SALAIRES ADMINISTRATIFS	85 707	86 128	- 422	- 0. 49
64110200 SALAIRES OCCAS. FORMATEURS	16 411	10 731	5 679	52. 92
64110300 SALAIRES OCCAS. TECHNICIENS	830	3 223	- 2 393	- 74. 25
64111000 CACHETS ARTISTES	2 710	13 529	- 10 819	- 79. 97
64120000 CONGES PAYES	572	262	310	118. 21
64140000 GRATIFICATION STAGIAIRES	150	850	- 700	- 82. 35
64142100 IJ MALADIE ADMINISTRATIFS	688	304	384	126. 28
CHARGES SOCIALES	35 917	41 881	- 5 963	- 14. 24
64511000 COTIS. URSSAF ADMINISTRATIFS	19 522	25 524	- 6 003	- 23. 52
64512000 COTIS. URSSAF OCCAS. FORMATEUR	3 189	2 130	1 058	49. 68
64513000 COTIS. URSSAF OCCA. TECHNICIEN	184	881	- 697	- 79. 12
64514000 COTIS. URSSAF. ARTISTES	557	2 293	- 1 736	- 75. 73
64531000 AUDIENS ADMINISTRATIFS	7 446	8 407	- 961	- 11. 43
64532000 AUDIENS OCCASIONNEL FORMATEUR	2 051	1 217	835	68. 59
64533000 AUDIENS OCCASIONNEL TECHNICIEN	49	201	- 152	- 75. 49
64534000 AUDIENS ARTISTE	189	776	- 587	- 75. 64
64541300 GARP CINEMA SPECTACLE TECHNIC.	76	313	- 236	- 75. 57
64541400 GARP CINEMA SPECTACLE ARTISTE	254	1 102	- 848	- 76. 96

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
64580000 CHGES SOCIALES / CONGES PAYES	18	185	- 167	- 90. 18
64581100 FCAP ADMINISTRATIF	214	215	- 1	- 0. 49
64581200 FCAP OCCASIONNEL FORMATEUR	41	27	14	52. 95
64581300 FCAP OCCASIONNEL TECHNICIEN	2	8	- 6	- 74. 19
64581400 FCAP ARTISTE	7	34	- 27	- 79. 91
64585300 CONGES SPECTACLES OCC. TECHNIC	128	489	- 361	- 73. 86
64585400 CONGES SPECTACLES ARTISTES	392	1 941	- 1 549	- 79. 80
64586100 FNAS ADMINISTRATIF	1 071	1 077	- 5	- 0. 48
64586200 FNAS OCCASIONNEL FORMATEUR	205	134	71	52. 93
64586300 FNAS OCCASIONNEL TECHNICIEN	10	40	- 30	- 74. 24
64586400 FNAS ARTISTE	34	169	- 135	- 79. 94
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	267	267		
64753000 MEDECINE TRAVAIL OCC. TECHNICI	3	31	- 28	- 91. 70
64754000 MEDECINE TRAVAIL ARTISTE	8	36	- 28	- 76. 79
64900000 CICE		- 5 616	5 616	100. 00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 224	2 285	- 61	- 2. 69
68111000 DAP IMMOS INCORPORELLES	910	910		
68112000 DAP IMMOS CORPORELLES	1 314	1 375	- 61	- 4. 47
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	3 540		3 540	
68173000 DAP STOCK	3 540		3 540	
AUTRES CHARGES	1 232	4 204	- 2 972	- 70. 69
65160000 DROITS D'AUTEUR	1 164	4 181	- 3 017	- 72. 15
65800000 CHARGES DIV DE GEST° COURANTE	68	22	45	201. 03
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	384 046	398 696	- 14 650	- 3. 67
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 32 552	- 69 584	37 032	53. 22
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	375	556	- 180	- 32. 45
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	375	556	- 180	- 32. 45
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	375	556	- 180	- 32. 45
RESULTAT FINANCIER	375	556	- 180	- 32. 45
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 32 176	- 69 028	36 852	53. 39
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 6 358		- 6 358	
69500000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	- 6 358		- 6 358	
TOTAL PRODUITS	351 869	329 668	22 202	6. 73
TOTAL DES CHARGES	377 688	398 696	- 21 008	- 5. 27
SOLDE INTERMEDIAIRE	- 25 818	- 69 028	43 210	62. 60
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	71 484	99 446	- 27 962	- 28. 12
78940000 REPORT RESSOURCES / SUBVENTION	59 259	92 863	- 33 604	- 36. 19
78945000 REPORT RESSOURCES / DONS	12 225	6 583	5 642	85. 71

ASSOCIATION RIMAT

3 rue du Château
Centre Culturel Steredenn
22420 LANVELLEC

DOSSIER DE GESTION

AESTRIA EXPERTISE COMPTABLE

46 ZA de Kerbiquet

22140 CAVAN

02 96 95 14 25

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
Ventes marchandises + Production	82 144	100.00	59 347	100.00	57 157	100.00
+ Ventes de marchandises	4 827	100.00	1 531	100.00	456	100.00
- Coût d'achat des marchandises vendues	- 18 998	-393.57	312	20.41	2 445	535.86
Marge commerciale	23 825	493.57	1 218	79.59	- 1 989	-435.86
+ Production vendue	77 317	100.00	57 816	100.00	56 701	100.00
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	77 317	100.00	57 816	100.00	56 701	100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés	121	0.16				
- Sous traitance directe	125 130	161.84	92 883	160.65	62 445	110.13
Marge brute de production	- 47 935	-62.00	- 35 067	-60.65	- 5 744	-10.13
Marge brute globale	- 24 110	-29.35	- 33 849	-57.04	- 7 733	-13.53
- Autres achats + charges externes	125 484	152.76	138 660	233.64	126 767	221.78
Valeur ajoutée	- 149 594	-182.11	- 172 509	-290.68	- 134 499	-235.31
+ Subventions d'exploitation	242 216	294.87	249 164	419.84	251 951	440.80
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 328	2.83	3 442	5.80	2 378	4.16
- Salaires personnel	107 067	130.34	115 028	193.82	95 140	166.45
- Charges sociales personnel	35 917	43.73	41 881	70.57	34 509	60.38
Excédent brut d'exploitation	- 52 691	-64.14	- 83 697	-141.03	- 14 575	-25.50
+ Autres produits de gestion courante	98 442	119.84	118 687	199.99	75 757	132.54
- Autres charges de gestion courante	49 241	59.94	49 037	82.63	60 822	106.41
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	177	0.22	1 360	2.29	1 193	2.09
- Dotations aux amortissements	2 224	2.71	2 285	3.85	1 713	3.00
- Dotations aux provisions	3 540	4.31				
Résultat d'exploitation	- 9 077	-11.05	- 14 971	-25.23	- 160	-0.28
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	375	0.46	556	0.94	656	1.15
- Charges financières						
Résultat courant	- 8 702	-10.59	- 14 415	-24.29	496	0.87
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices	- 6 358	-7.74				
- Participation des salariés						
Résultat NET	- 2 344	-2.85	- 14 415	-24.29	496	0.87

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	- 2 344	- 14 415
Dotations aux amortissements et provisions	50 233	47 118
Reprises sur amortissements et provisions	- 71 484	- 99 446
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	- 23 595	- 66 743
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	- 23 595	- 66 743
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	- 23 595	- 66 743
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS		
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	- 23 595	- 66 743

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1)		Variations (N-1) - (N-2)	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS				
Stocks et en cours	15 635		945	
Clients et comptes rattachés	- 2 896		3 480	
Autres créances	- 12 450		- 7 654	
Comptes de régularisation	- 904		1 098	
VARIATION		- 615		- 2 132
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE				
Fournisseurs et comptes rattachés	705		- 6 647	
Autres dettes	- 2 688		- 9 129	
Comptes de régularisation				
VARIATION		- 1 982		- 15 776
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice		- 1 367		- 13 645
VARIATION TRESORERIE				
Disponibilités	- 24 962		- 80 388	
Concours bancaires courants				
VARIATION		- 24 962		- 80 388
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)		23 595		66 743

ASSOCIATION RIMAT

3 rue du Château
Centre Culturel Steredenn
22420 LANVELLEC

DOSSIER FISCAL

AESTRIA EXPERTISE COMPTABLE
46 ZA de Kerbiquet

22140 CAVAN
02 96 95 14 25



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
ASSOCIATION RIMAT			3 rue du Château Centre Culturel Steredenn 22420 LANVELLEC		
SIRET	3	8	8	9	4
	9	3	2	3	0
	0	0	0	1	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
			8 702
	Bénéfice imposable à 15%		

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="checkbox"/>
		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AESTRIA EXPERTISE COMPTABLE 46 ZA de Kerbiquet 22140 CAVAN Tél: 02 96 95 14 25	
OGA/OMGA <input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu LANVELLEC
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : **ASSOCIATION RIMAT** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **3 rue du Château** **22420 LANVELLEC** Durée de l'exercice précédent* **12**

Número SIRET* **3 8 8 9 4 9 3 2 3 0 0 0 1 7** Néant *

				Exercice N clos le, 13 11 22 01 9		N-1 13 11 22 01 8	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA						
	AB	Frais d'établissement *		AC			
	CX	Frais de développement *		CQ			
	AF	8 111	AG	5 769	2 342	3 252	
	AH	Fonds commercial (1)		AI			
	AJ	Autres immobilisations incorporelles		AK			
	AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AM			
	AN	Terrains		AO			
	AP	Constructions		AQ			
	AR	1 080	AS	606	475	691	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT	8 387	AU	7 892	495	1 592	
	AV	Immobilisations en cours		AW			
	AX	Avances et acomptes		AY			
	CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CT			
	CU	Autres participations		CV			
	BB	Créances rattachées à des participations		BC			
	BD	8	BE	8	8	8	
	BF	Prêts		BG			
	BH	Autres immobilisations financières*		BI			
	TOTAL (II)		17 586	14 266	3 320	5 543	
STOCKS *	BL	Matières premières, approvisionnements		BM			
	BN	En cours de production de biens		BO			
	BP	En cours de production de services		BQ			
	BR	Produits intermédiaires et finis		BS			
	BT	25 359	BU	6 674	18 685	3 051	
	BV	Avances et acomptes versés sur commandes		BW			
CRÉANCES	BX	632	BY	632	3 528		
	BZ	25 276	CA	25 276	37 726		
	CB	Capital souscrit et appelé, non versé		CC			
DIVERS	CD	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CE			
	CF	41 407	CG	41 407	66 369		
Comptes de régularisation	CH	1 094	CI	1 094	1 998		
	TOTAL (III)		93 769	6 674	87 095	112 672	
	CJ			CK			
Comptes de régularisation	CW	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	CM	Primes de remboursement des obligations (V)					
	CN	Ecart de conversion actif* (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		111 355	20 940	90 415	118 215		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
CP			CR				

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2022 En Euros. AESTRIA EXPERTISE COMPTABLE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	23 948	38 363
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 344)	(14 415)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	21 604	23 948
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 828	8 123
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 869	14 011
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	48 114	72 134
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	68 811	94 268	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	90 415	118 215	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	68 811	94 268	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 827	FB	FC	4 827	1 531	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE	FF		
			FG	77 317	FH	FI	77 317	57 816
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	82 144	FK	FL	82 144	59 347	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	242 216	249 164	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	177	1 360	
	Autres produits (1) (11)				FQ	98 442	118 687	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	422 978	428 558	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		625	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(18 998)	(313)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	121		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	250 614	231 543	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	2 328	3 442	
	Salaires et traitements*				FY	107 067	115 028	
	Charges sociales (10)				FZ	35 917	41 881	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	2 224	2 285	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	3 540			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)				GE	49 241	49 037	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	432 055	443 529		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(9 077)	(14 971)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	375	556		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP	375	556		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR				
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	375	556		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(8 702)	(14 415)		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices *		HK	(6 358)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	423 353	429 114		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	425 697	443 529		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 344)	(14 415)		
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			728	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		1 164	4 181		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6					
	obligatoires	A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3				
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	8 111	KE		KF			
CORPO RE L L E S	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3			KS	1 080	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX		
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	8 387	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	9 467	LO		LP			
FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
	Autres participations						8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés						1P	8	1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
	TOTAL IV						LQ	8	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	17 586	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		4				
						1		2						
						2								
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW	8 111	1X	8 111		
CORPO RE L L E S	Terrains						IP		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	1 080	MK	1 080		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	8 387	MT	8 387	MU	8 387
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III						IY		NG	9 467	NH	9 467	NI	9 467
FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B	8	2C	8	2D	8
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV						I3		NJ	8	NK	8	2H	8
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	17 586	ØL	17 586	ØM	17 586	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 859	PF	910	PG		PH	5 769
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	390	QA	216	QB		QC	606
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 794	QM	1 098	QN		QO	7 892
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	7 184	QV	1 314	QW		QX	8 498
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	12 043	ØP	2 224	ØQ		ØR	14 266

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW												NZ
					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C				
		- corporelles	6E	6F	6G				
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4				
		- titres de participation	9U	9V	9W				
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8				
	Sur stocks et en cours	6N	3 311	6P	3 540	6R	177	6S	6 674
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	3 311	TY	3 540	TZ	177	UA	6 674
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 311	UB	3 540	UC	177	UD	6 674
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	3 540	UF	177			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		ASSOCIATION RIMAT		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	632		632					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6 478		6 478				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 185		6 185				
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	12 500		12 500				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	113		113					
	Charges constatées d'avance		VS	1 094		1 094					
	TOTAUX			VT	27 002	VU	27 002	VV			
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 828		8 828						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 900		3 900						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 617		7 617						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	91		91					
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	261		261					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	48 114		48 114						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	20 802	VZ	20 802					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for 'Désignation de l'entreprise', 'Exercice N, clos le', 'I. RÉINTEGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'. Includes sub-sections like 'Charges non admises en déduction', 'Régimes d'imposition particuliers', and 'Mesures d'incitation'.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : <u>ASSOCIATION RIMAT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	30 796	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	30 796	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	8 702	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	39 498	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	5 310	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTIONNEMENT DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	38 363	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(14 415)		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	ØF	23 948			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II			23 948			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	130 271		95 915					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	6 072		11 131					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	427							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	22 984		11 790					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	90 860		112 707					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	250 614		231 543					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	374		343					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	1 954		3 099					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 328		3 442					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	3 012		1 876					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	17 926		21 421					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				ØB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))					
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)					
			(A)	(B)	(C)		
				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX		Effectifs au sens de la CVAE *	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY		GZ	
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 19													
Dénomination de l'entreprise : ASSOCIATION RIMAT										Néant			
SIREN de l'entreprise			3	8	8	9	4	9	3	2	3	PME au sens communautaire	Cocher la case
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre											Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CREANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 %] + [ligne 2 x 9 %] + [[ligne 3 x 6 %] + [ligne 4 x 9 %]] x 10/90 + ligne 5)													
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
Dont préfinancement													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											1		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											2		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)											3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail											4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés											5		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage													
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs													
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)													
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers													
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés													
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice													
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)													

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	6 358
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**CREDIT D'IMPOT EN FAVEUR DES DEPENSES DE LA PRODUCTION
D'ŒUVRES PHONOGRAPHIQUES**
(Article 220 octies du code général des impôts)¹

Une copie de cette déclaration
doit être adressée au
Ministère de la culture et de
la communication

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dénomination de l'entreprise ²	ASSOCIATION RIMAT	N° SIREN	388949323
Adresse	3 rue du Chateau 22420 LANVELLEC		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère		N°SIREN	
Adresse			

DÉLIVRANCE DE L'AGRÈMENT

Agrément	Date de délivrance	Numéro
Provisoire	21/03/2019	2019 03 21/9375
Définitif		

EN CAS DE COPRODUCTION (COCHER LA CASE)

% des dépenses engagées par la société dans l'œuvre	1	
---	---	--

NATURE DE L'ŒUVRE CONCERNÉE

Date de la fixation de l'œuvre ou de la production du disque	Titre de l'œuvre concernée	Nom du ou des artistes concernés ³
23/10/2018	#1653	- MICHEL BOEDÉC - ALMA BETTENCOURT -

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU TITRE DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT ^{4,5}

Frais de production d'un enregistrement phonographique ou vidéographique musical		
Frais de personnel non permanent de l'entreprise (salaires et charges sociales afférents aux artistes interprètes, réalisateurs, ingénieurs du son et techniciens engagés pour la réalisation d'un enregistrement phonographique)	2	
Frais de personnel permanent de l'entreprise directement concerné par les œuvres : les salaires et charges sociales afférents aux assistants label, chefs de produit, coordinateurs label, techniciens sons, chargés de production, responsables artistiques, directeurs artistiques, directeurs de label et juristes label	3	7363
Rémunération incluant les charges sociales, du ou des dirigeants, correspondant à leur participation directe à la réalisation des œuvres ⁶	4	
Dépenses liées à l'utilisation des studios d'enregistrement ainsi qu'à la location et au transport de matériels et d'instruments	5	
Dépenses liées à la conception graphique d'un enregistrement phonographique	6	4068
Dépenses de post-production (montage, mixage, codage, matricage et frais de création des visuels)	7	
Dépenses liées au coût de numérisation et d'encodage des productions	8	1580
<i>Total des frais de production d'un enregistrement phonographique ou vidéographique musical</i>	9	13011

Dépenses liées au développement de productions phonographiques ou vidéographiques musicales

Frais de répétition des titres ayant fait l'objet d'un enregistrement phonographique ou vidéographique musical éligible au crédit d'impôt (location de studio, location et transport de matériels et d'instruments, salaires et charges sociales afférents aux personnes mentionnées au a du 1° du III de l'article 220 octies du CGI et au personnel permanent suivant : administrateurs de site, attachés de presse, coordinateurs promotion, graphistes, maquettistes, chefs de produit nouveaux médias, responsables synchronisation, responsables nouveaux médias, assistants nouveaux médias, directeurs de promotion, directeurs marketing, responsables export, assistants export et la rémunération incluant les charges sociales, du ou des dirigeants, correspondant à leur participation directe aux répétitions ⁶)	10	3253
Dépenses engagées afin de soutenir la production de concerts de l'artiste en France ou à l'étranger dont le montant global est fixé dans le cadre d'un contrat d'artiste ou de licence ¹¹	11	
Dépenses engagées au titre de la participation de l'artiste à des émissions de télévision ou de radio dans le cadre de la promotion de l'œuvre agréée prévues par le contrat d'artiste ou de licence ¹¹	12	
Dépenses liées à la réalisation et à la production d'images permettant le développement de la carrière de l'artiste ¹¹	13	
Dépenses liées à la création d'un site Internet dédié à l'artiste dans le cadre du développement de sa carrière dans l'environnement numérique ¹¹	14	

Plafond des dépenses de développement à 350 000 € ⁷ Si la somme des lignes 10 à 14 > 350 000 € <i>indiquer sur la ligne 15 : 350 000 €</i> Si la somme des lignes 10 à 14 < 350 000 € <i>indiquer le résultat du calcul ainsi obtenu</i>	15	3253
Déduction des subventions publiques reçues par les entreprises à raison des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt	16	
Montant total des dépenses [somme des lignes (9+15) - montant ligne 16] dans la limite de 2 300 000 € ⁸	17	16264

II - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

EN L'ABSENCE DE COPRODUCTION

A - CRÉDIT D'IMPÔT AVANT PLAFOND		
PME au sens communautaire ⁹ - Montant du crédit d'impôt avant application du plafond (<i>montant ligne 17 × 30 %</i>)	18a	4879
Pour les autres entreprises - Montant du crédit d'impôt avant application du plafond (<i>montant ligne 17 × 15 %</i>)	18b	

B - APPLICATION DU PLAFOND		
Montant plafonné du crédit d'impôt au titre de l'exercice (<i>report de la ligne [18a ou 18b] dans la limite de 1 100 000 €</i>)	19	4879

EN PRÉSENCE D'UNE COPRODUCTION¹⁰

Dénomination des autres sociétés dans la coproduction	Adresses :	N° SIRET :	Pourcentage des dépenses exposées
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

A - CRÉDIT D'IMPÔT AVANT PLAFOND		
Montant des dépenses de l'entreprise ouvrant droit au crédit d'impôt (pourcentage des dépenses engagées dans l'œuvre multiplié par le montant total des dépenses) (<i>montant ligne 17 x ligne 1</i>)	20	
PME au sens communautaire ⁹ - Montant du crédit d'impôt avant application du plafond (<i>montant ligne 20 × 30 %</i>)	21a	
Pour les autres entreprises - Montant du crédit d'impôt avant application du plafond (<i>montant ligne 20 × 15 %</i>)	21b	

B - APPLICATION DU PLAFOND		
Montant plafonné du crédit d'impôt au titre de l'exercice (<i>report de la ligne [21a ou 21b] dans la limite de 1 100 000 €</i>)	22	

III - MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt imputable (*report du montant ligne 19 ou 22*) :

4 879

Si l'entreprise a produit pendant l'exercice plusieurs œuvres bénéficiant du crédit d'impôt phonographique, le montant du crédit d'impôt doit être reporté sur la déclaration récapitulative n° 2079-DIS-R-SD. Sinon, ce montant doit être reporté sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

NOTICE

¹ Établir une déclaration par œuvre : en cas de pluralité, joindre l'état récapitulatif n° 2079-DIS-R-SD.

² Sont visées par ce dispositif, les entreprises de production phonographique soumises à l'impôt sur les sociétés existant depuis au moins un an et qui ne sont pas détenues par un éditeur de service de télévision ou de radiodiffusion.

³ Si le nombre de lignes est insuffisant, joindre une liste des artistes et de l'œuvre concernée établie selon le même modèle.

⁴ En cas de coproduction, porter la totalité des dépenses de l'œuvre.

⁵ Seules sont concernées les dépenses engagées en France, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

⁶ Cette rémunération n'est éligible au crédit d'impôt que pour les petites entreprises au sens communautaire (article 2 de l'annexe I au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité). La prise en compte dans l'assiette du crédit d'impôt de la rémunération d'un dirigeant est plafonnée à 45 000 € par an.

⁷ Les dépenses dites de développement sont limitées à 350 000 € par enregistrement et devront être engagées dans les 18 mois suivant la fixation de l'œuvre au sens de l'article L 213-1 du code de la propriété intellectuelle ou de la production d'un disque numérique polyvalent musical.

⁸ Le montant des dépenses est plafonné à 2 300 000 € lorsqu'elles sont confiées à des entreprises liées à la production phonographique établies en France ou dans un État partie à l'accord sur l'espace économique européen, qui y effectuent des prestations liées à la réalisation d'un enregistrement phonographique et participent à des opérations de post-production.

⁹ Sont visées, les entreprises qui répondent à la définition des micro, petites et moyennes entreprises donnée à l'annexe I au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014.

¹⁰ En cas de coproduction, le crédit d'impôt est accordé à chacune des entreprises, proportionnellement à sa part dans les dépenses exposées.

¹¹ Ces dépenses peuvent notamment comprendre les frais des personnels permanents mentionnés au n° 10 au prorata du temps passé à ces activités.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**CREDIT D'IMPOT EN FAVEUR DES DEPENSES DE LA PRODUCTION
D'ŒUVRES PHONOGRAPHIQUES**
(Article 220 octies du code général des impôts)¹

Une copie de cette déclaration
doit être adressée au
Ministère de la culture et de
la communication

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dénomination de l'entreprise ²	ASSOCIATION RIMAT	N° SIREN	388949323
Adresse	3 rue du Chateau 22420 LANVELLEC		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère		N°SIREN	
Adresse			

DÉLIVRANCE DE L'AGRÈMENT

Agrément	Date de délivrance	Numéro
Provisoire	21/03/2019	2019 03 21/9376
Définitif		

EN CAS DE COPRODUCTION (COCHER LA CASE)

% des dépenses engagées par la société dans l'œuvre	1	
---	---	--

NATURE DE L'ŒUVRE CONCERNÉE

Date de la fixation de l'œuvre ou de la production du disque	Titre de l'œuvre concernée	Nom du ou des artistes concernés ³
19/11/2018	La lingua profetica del taumaturgo di Paola	- Concerto Soave - -

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU TITRE DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT ^{4,5}

Frais de production d'un enregistrement phonographique ou vidéographique musical		
Frais de personnel non permanent de l'entreprise (salaires et charges sociales afférents aux artistes interprètes, réalisateurs, ingénieurs du son et techniciens engagés pour la réalisation d'un enregistrement phonographique)	2	
Frais de personnel permanent de l'entreprise directement concerné par les œuvres : les salaires et charges sociales afférents aux assistants label, chefs de produit, coordinateurs label, techniciens sons, chargés de production, responsables artistiques, directeurs artistiques, directeurs de label et juristes label	3	4550
Rémunération incluant les charges sociales, du ou des dirigeants, correspondant à leur participation directe à la réalisation des œuvres ⁶	4	
Dépenses liées à l'utilisation des studios d'enregistrement ainsi qu'à la location et au transport de matériels et d'instruments	5	
Dépenses liées à la conception graphique d'un enregistrement phonographique	6	5700
Dépenses de post-production (montage, mixage, codage, matricage et frais de création des visuels)	7	2520
Dépenses liées au coût de numérisation et d'encodage des productions	8	2076
Total des frais de production d'un enregistrement phonographique ou vidéographique musical	9	14846

Dépenses liées au développement de productions phonographiques ou vidéographiques musicales

Frais de répétition des titres ayant fait l'objet d'un enregistrement phonographique ou vidéographique musical éligible au crédit d'impôt (location de studio, location et transport de matériels et d'instruments, salaires et charges sociales afférents aux personnes mentionnées au a du 1° du III de l'article 220 octies du CGI et au personnel permanent suivant : administrateurs de site, attachés de presse, coordinateurs promotion, graphistes, maquettistes, chefs de produit nouveaux médias, responsables synchronisation, responsables nouveaux médias, assistants nouveaux médias, directeurs de promotion, directeurs marketing, responsables export, assistants export et la rémunération incluant les charges sociales, du ou des dirigeants, correspondant à leur participation directe aux répétitions ⁶)	10	
Dépenses engagées afin de soutenir la production de concerts de l'artiste en France ou à l'étranger dont le montant global est fixé dans le cadre d'un contrat d'artiste ou de licence ¹¹	11	
Dépenses engagées au titre de la participation de l'artiste à des émissions de télévision ou de radio dans le cadre de la promotion de l'œuvre agréée prévues par le contrat d'artiste ou de licence ¹¹	12	
Dépenses liées à la réalisation et à la production d'images permettant le développement de la carrière de l'artiste ¹¹	13	
Dépenses liées à la création d'un site Internet dédié à l'artiste dans le cadre du développement de sa carrière dans l'environnement numérique ¹¹	14	

Plafond des dépenses de développement à 350 000 € ⁷ Si la somme des lignes 10 à 14 > 350 000 € <i>indiquer sur la ligne 15 : 350 000 €</i> Si la somme des lignes 10 à 14 < 350 000 € <i>indiquer le résultat du calcul ainsi obtenu</i>	15	
Déduction des subventions publiques reçues par les entreprises à raison des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt	16	9918
Montant total des dépenses [somme des lignes (9+15) - montant ligne 16] dans la limite de 2 300 000 € ⁸	17	4929

II - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

EN L'ABSENCE DE COPRODUCTION

A - CRÉDIT D'IMPÔT AVANT PLAFOND		
PME au sens communautaire ⁹ - Montant du crédit d'impôt avant application du plafond (<i>montant ligne 17 × 30 %</i>)	18a	1479
Pour les autres entreprises - Montant du crédit d'impôt avant application du plafond (<i>montant ligne 17 × 15 %</i>)	18b	

B - APPLICATION DU PLAFOND		
Montant plafonné du crédit d'impôt au titre de l'exercice (<i>report de la ligne [18a ou 18b] dans la limite de 1 100 000 €</i>)	19	1479

EN PRÉSENCE D'UNE COPRODUCTION¹⁰

Dénomination des autres sociétés dans la coproduction	Adresses :	N° SIRET :	Pourcentage des dépenses exposées
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

A - CRÉDIT D'IMPÔT AVANT PLAFOND		
Montant des dépenses de l'entreprise ouvrant droit au crédit d'impôt (pourcentage des dépenses engagées dans l'œuvre multiplié par le montant total des dépenses) (<i>montant ligne 17 x ligne 1</i>)	20	
PME au sens communautaire ⁹ - Montant du crédit d'impôt avant application du plafond (<i>montant ligne 20 × 30 %</i>)	21a	
Pour les autres entreprises - Montant du crédit d'impôt avant application du plafond (<i>montant ligne 20 × 15 %</i>)	21b	

B - APPLICATION DU PLAFOND		
Montant plafonné du crédit d'impôt au titre de l'exercice (<i>report de la ligne [21a ou 21b] dans la limite de 1 100 000 €</i>)	22	

III - MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt imputable (*report du montant ligne 19 ou 22*) :

1 479

Si l'entreprise a produit pendant l'exercice plusieurs œuvres bénéficiant du crédit d'impôt phonographique, le montant du crédit d'impôt doit être reporté sur la déclaration récapitulative n° 2079-DIS-R-SD. Sinon, ce montant doit être reporté sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

NOTICE

¹ Établir une déclaration par œuvre : en cas de pluralité, joindre l'état récapitulatif n° 2079-DIS-R-SD.

² Sont visées par ce dispositif, les entreprises de production phonographique soumises à l'impôt sur les sociétés existant depuis au moins un an et qui ne sont pas détenues par un éditeur de service de télévision ou de radiodiffusion.

³ Si le nombre de lignes est insuffisant, joindre une liste des artistes et de l'œuvre concernée établie selon le même modèle.

⁴ En cas de coproduction, porter la totalité des dépenses de l'œuvre.

⁵ Seules sont concernées les dépenses engagées en France, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

⁶ Cette rémunération n'est éligible au crédit d'impôt que pour les petites entreprises au sens communautaire (article 2 de l'annexe I au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité). La prise en compte dans l'assiette du crédit d'impôt de la rémunération d'un dirigeant est plafonnée à 45 000 € par an.

⁷ Les dépenses dites de développement sont limitées à 350 000 € par enregistrement et devront être engagées dans les 18 mois suivant la fixation de l'œuvre au sens de l'article L 213-1 du code de la propriété intellectuelle ou de la production d'un disque numérique polyvalent musical.

⁸ Le montant des dépenses est plafonné à 2 300 000 € lorsqu'elles sont confiées à des entreprises liées à la production phonographique établies en France ou dans un État partie à l'accord sur l'espace économique européen, qui y effectuent des prestations liées à la réalisation d'un enregistrement phonographique et participent à des opérations de post-production.

⁹ Sont visées, les entreprises qui répondent à la définition des micro, petites et moyennes entreprises donnée à l'annexe I au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014.

¹⁰ En cas de coproduction, le crédit d'impôt est accordé à chacune des entreprises, proportionnellement à sa part dans les dépenses exposées.

¹¹ Ces dépenses peuvent notamment comprendre les frais des personnels permanents mentionnés au n° 10 au prorata du temps passé à ces activités.